

Le chantier de l'aire de carénage enfin lancé

Attendue depuis longtemps par les plaisanciers, l'aire de carénage devrait être en service à Pâques. Elle sera gérée par la CCI.

Les travaux de la future aire de carénage ont débuté début février sur le terre-plein de Canevez. « Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de l'extension du port départemental de plaisance de St Cast et ce au titre de la répartition des engagements pris en 2007 avec le Conseil Général » précise Yves Hervé, adjoint en charge des affaires de la mer. La première phase du chantier à la charge de la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire du port, consiste dans la réalisation de la voirie et en la mise en place des différents réseaux.

Une vingtaine de bateaux à la fois

L'aire de carénage proprement dite est à la charge de la commune et se situe à proximité immédiate de l'aire de maintenance construite par la CCI en 2010. Cet ouvrage sera constitué d'une surface imperméabilisée de 1.250 m² permettant l'accueil en simultané d'une vingtaine de bateaux de 6 à 13 mètres mais



L'aire de carénage devrait être opérationnelle pour la mi-avril.

aussi des voies de roulement pour les engins de maintenance.

Les normes de récupération des eaux usées sont ici draco-

niennes. Une unité de récupération et de traitement des eaux

souillées, constituée d'un déboureur, d'un décanteur à matières en suspension, d'un séparateur à hydrocarbures et d'un système de traitement des éléments dissous permettra de rejeter à la mer une eau totalement dépolluée.

Une déchetterie, réalisée ensuite par la CCI, permettra de récupérer tous les déchets inhérents aux travaux effectués sur les bateaux dans des conditions réglementaires. Enfin, pour compléter ce nouvel équipement, un élévateur mobile de 20 tonnes et une potence de 2,5 tonnes seront mis en place sur la darse déjà construite.

Cette aire de carénage sera payante, accessible aux usagers du port mais également à tous les plaisanciers propriétaires de bateaux. La mise en service est prévue pour Pâques. La gestion en sera assurée par la CCI des Côtes d'Armor. A noter que cette installation a fait l'objet d'une enquête publique conformément au code de l'environnement au titre des travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin.